

EXTRAIT N°86/2022

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

Procurations : 07

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 10 octobre 2022.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BELABBAS, BERNARDINI, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAMBOULIVES, DELHOLME, GUZOU, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTÉGUT, PERCHERON, PREVOST, VIGNEAU, VIGNERES.

ABSENT : M. SAFON

PROCURATIONS

Mme BAKER	à	Mme DELHOLME
Mme CAIRE	à	Mme CAMBOULIVES
Mme DEJUNIAT-BERNARDINI	à	M. BERNARDINI
M. LAJAT	à	Mme MONTAGUD
M. JOUSSEAUME	à	M. AUGOT
M. LABORIE	à	Mme AGUERRE
M. PICARD	à	Mme ARNAL

SECRETAIRE : M. VIGNERES a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL – création de poste – service Surveillance de la Voie Publique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite aux besoins actuels exprimés au sein du pôle sécurité, il convient de créer un poste d'Agent de surveillance de la voie publique, à compter du 1^{er} janvier 2023, tel que présenté ci-dessous :

EFFECTIF(S)	POSTE	CATEGORIE	CADRE(S) D'EMPLOIS	GRADE(S) ASSOCIE(S)	DUREE HEBDOMADAIRE
1	Agent de surveillance de la voie publique	C	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	TC

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 17 octobre 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 28

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- De créer le poste tel que décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 18 octobre 2022

Le Maire,

Michel BEUILLÉ

